

Villaz

MAGAZINE
D'INFORMATIONS
MUNICIPALES

& VOUS

N° 37
AVRIL-MAI
2022



Retour en images



LE MOT du maire

Chers amis de Villaz,

A l'heure où j'écris, une bonne nouvelle pour tous : la décrue de la circulation du virus de la Covid-19 qui permet une levée progressive des mesures de restriction sanitaire et de faire de nouveau les premiers pas vers plus de liberté. Les écoliers sont les premiers à bénéficier de l'allègement du protocole et c'est tant mieux.

Est-il néanmoins possible de conclure que c'est terminé ? Il est trop tôt pour le dire... En tout cas, encore merci à toutes celles et ceux qui ont décidé de se faire vacciner pour aider à protéger toute la population.

Lors de mon précédent édito, j'évoquais le projet d'une nouvelle crèche associée à la réalisation de 30 logements sociaux dont 10 en accession, dans le secteur des Cruets, logements nécessaires pour combler notre retard important par rapport à la loi.

Depuis, les élus ont avancé sur la définition du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements) et ont décidé de lancer ce projet en partenariat avec le bailleur social « Haute-Savoie Habitat », retenu après consultation.

Parmi les autres projets importants d'ores et déjà entérinés dans le PPI : l'extension du cimetière et le changement de la pelouse synthétique du stade du Varday, qui aura vécu quasiment 20 ans. La réflexion continue pour d'autres projets tout autant nécessaires, mais pour le moment en attente de moyens de financements.

Une autre bonne nouvelle : le réseau fibre sera enfin disponible fin 2023 sur l'ensemble de la commune.

De plus, je peux aussi confirmer que l'assainissement collectif « Les Vignes Est » sera bien réalisé en 2022, après la réception des derniers accords privés pour les conventions de passages.

Coté Agglomération, là aussi, nos élus sont impliqués sur de nombreux sujets importants parmi lesquels :

- L'amélioration de la mobilité en créant un système de transports en commun en site propre (circulation dédiée) avec un démarrage par les tronçons « rive ouest du Lac » et « centre-ville / les Glaisins » en BHNS (Bus à Haut Niveau de Service). Une étude complémentaire a été décidée pour statuer entre le TRAM et le BHNS pour la liaison Pringy/Seynod.
- Le PLUI HMB (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Mobilité Bioclimatique) qui vise à l'établissement d'un zonage et d'un règlement à l'échelle intercommunale en 2025.
- Le schéma directeur pour l'eau potable avec, en particulier, la sécurisation des ressources et de la distribution. Villaz devrait ainsi être raccordé au réseau général du Grand Annecy via Argonay.
- L'amélioration de la qualité de l'air et les moyens de lutter contre le réchauffement climatique.

Enfin, deux réflexions sont également en cours compte tenu du fait que les compétences sport et culture ne sont pas portées par le Grand Annecy :

- L'une portant sur l'état des lieux, avec les communes voisines, des équipements sportifs et culturels en vue de rechercher des possibilités de mutualisation.
- L'autre portant sur la faisabilité et la pertinence d'un centre aquatique répondant au besoin de 10 communes du secteur nord-est du Grand Annecy et de 7 communes de la communauté de communes de Fier et Usse.

Vous le voyez, les sujets et les projets ne manquent pas. En revanche, les moyens sont plus compliqués à rassembler et des priorités, souvent difficiles à arbitrer, doivent être définies.

Après cet hiver plutôt clément, qui a néanmoins permis aux amateurs de neige de bien profiter de leurs sports favoris, je vous souhaite à toutes et tous un très beau printemps dans notre belle commune.

Dernière heure

Un conflit majeur avec toutes ses conséquences est malheureusement de retour aux portes de l'Europe. Déjà un immense élan de solidarité pour soutenir et aider la population ukrainienne s'est manifesté. Merci à vous tous pour votre générosité et votre réactivité, vous avez en effet pu remettre avant le 5 mars en Mairie de très nombreux dons suite à notre sollicitation deux jours auparavant. D'autres actions de solidarité seront probablement nécessaires dans les jours et semaines prochaines. En espérant vivement que ce conflit qui n'appartient pas qu'au passé se termine au plus tôt par la diplomatie.

Votre Maire,
Christian Martinod



Villaz & Vous est dorénavant imprimé sur papier recyclé de fabrication 100% française, pour une communication éco-responsable ! Ce nouveau support, nous l'espérons, vous donnera toujours autant de plaisir à la lecture.

Directeur publication : Christian Martinod - Maire
Comité de rédaction : Sylvain Dunand-Chatellet, adjoint au Maire / Aurélie Gomila, Alicia Dufournet adjointes au Maire / Pascale Debruères, Sophie Feissel, Céline Grassin, conseillères municipales.
Ont participé à ce numéro : Bernard Clary, Lionel Roques, conseillers délégués / Christian Lépinard, adjoint au Maire / Catherine Daniel, conseillère déléguée.
Crédits photos : Mairie / Les associations / Photo de couverture, rivière du Crénant, Villaz : SDC

Urbanisme et aménagement : une action permanente et planifiée

De par la loi, certains travaux et constructions font l’objet d’une procédure d’autorisation d’urbanisme. Il s’agit soit d’une déclaration préalable de travaux, soit d’un permis de construire. Dans le premier cas, la commune instruit la demande en interne et prend un arrêté de non opposition ou d’opposition. Dans le second cas, la commune accorde ou non le permis de construire, à l’issue d’un processus impliquant l’agglomération d’Annecy pour l’instruction (application du code de l’urbanisme et du plan local d’urbanisme) et la commission de l’urbanisme et de l’aménagement pour avis.

La commission se réunit toutes les deux semaines, depuis le 3 juillet 2020, pour examiner les demandes des villazoises (déclarations et permis) et émettre des avis utilisés par le Maire dans ses prises de décisions.

En 2021, la commission a examiné plus d’une centaine de demandes : voir le tableau ci-contre des catégories.

CATÉGORIES	NOMBRE
Annexes accolées ou non (exemple : abri de voitures)	21
Clôtures et/ou portails	20
Panneaux photovoltaïques	19
Piscines	13
Interventions concernant les toitures	8
Division foncières	6
Extension des constructions	5
Construction de murs et murets	8
Création et/ou modification de fenêtres de toit	4
Modification des façades	2
Divers	5

Ces demandes ne sont recevables que si elles comportent les données permettant de comprendre et d’apprécier l’objet et les caractéristiques des projets. Ce ne sont donc pas de simples formalités d’enregistrement, mais bien des sollicitations qui, par un processus d’analyse, conduisent à des actes décisionnels en bonne et due forme. C’est pourquoi des décisions peuvent être retardées en cas de dossier incomplet ou imprécis.

Aménagement du centre-village : des projets pour le secteur des Cruets

Comme annoncé dans un précédent V&V, un groupe de travail a été constitué au sein du Conseil Municipal, en charge de l’aménagement et l’équipement du cœur de village. L’objectif est de lui donner un statut bien affirmé de centre-bourg, avec toutes les commodités attendues par les villazoises. Les réflexions engagées ont porté simultanément sur le développement de la centralité dans deux secteurs : celui des Cruets et celui de la Salle d’animation. Parce que les axes à privilégier y sont davantage présents et faciles à concrétiser, c’est le secteur des Cruets auquel le groupe de travail a donné la priorité de mise en œuvre.

Les aménagements concerneraient des terrains communaux acquis jadis dans la perspective d’une urbanisation à venir. Confirmé par la révision de 2020, c’est avec l’adoption de son plan local d’urbanisme en 2011 que la commune a pu créer les conditions réglementaires pour atteindre les objectifs d’équipement public ou d’intérêt collectif et de mixité sociale qu’elle s’était fixés. En combinant les besoins identifiés, plusieurs axes d’intervention sont d’ores et déjà envisagés.



Relever le défi de la mixité sociale

Permettre à chacun de disposer d’un logement adapté à ses ressources, c’est un enjeu majeur de notre bassin de vie, le secteur privé proposant des loyers prohibitifs pour beaucoup d’habitants notamment les jeunes adultes en début de carrière professionnelle. Dans le secteur des Cruets, la règle veut que le logement soit social ou en accession sociale. Dans cette optique, le groupe de travail a proposé la réalisation d’un petit immeuble de 20 logements locatifs sociaux et d’un second immeuble de 10 logements en accession aidée.

En matière d’accession sociale, il est envisagé de recourir à un dispositif novateur dénommé le bail réel solidaire ou BRS. La commune céderait le foncier nécessaire à un organisme foncier solidaire, qui en resterait durablement propriétaire, en vue de la construction de logements achetés par leurs occupants. Ce montage sans but lucratif permet à des ménages ne pouvant pas acquérir un logement dans le secteur libre de devenir propriétaire de leur habitation à un prix non spéculatif.

Une crèche agrandie

En combinaison avec les logements sociaux, la commune réaliserait le déplacement de la crèche « Les renardeaux » de manière à en augmenter la capacité et à effectuer sa mise aux normes. La nouvelle crèche occuperait le rez de chaussée de l’immeuble de logements sociaux. Elle resterait ainsi toujours positionnée à proximité de l’école primaire et bénéficierait d’un espace extérieur privatif aménagé spécifiquement pour les besoins des jeunes enfants. Cette construction conjointe d’un équipement public et d’un bâtiment d’habitation sera bien sûr un facteur de maîtrise de son coût. À travers ce projet, Villaz continue à affirmer sa volonté de disposer pour la petite enfance d’un équipement public à gestion associative impliquant les parents.

Un cimetière étendu

Par ailleurs, Villaz doit prendre en compte la diminution de l’espace disponible pour l’inhumation de ses défunts et doit envisager une extension de son cimetière. Cet agrandissement avait été prévu par le plan local d’urbanisme où figure l’emplacement réservé n°8 pour une surface de 1178 m². Il s’agit d’un projet d’équipement qualifié d’indispensable tant par les élus que par les normes qui s’appliquent en matière d’inhumation. Un travail préparatoire est en cours.

Enfin, la commune est fortement sollicitée pour proposer de nouveaux espaces de jardins familiaux. Le secteur des Cruets pourrait facilement accueillir de nouvelles parcelles à cultiver et le groupe de travail y est résolument favorable.

Dépôt des demandes d’urbanisme : la voie du numérique est ouverte à Villaz

Depuis le 1^{er} janvier 2022, toutes les communes sans exception ont l’obligation de recevoir les demandes d’autorisation d’urbanisme par voie électronique. Cette exigence réglementaire répond à un besoin de simplification et de modernisation des services publics. C’est un gain de temps, qui permet un suivi transparent de l’état d’avancement des dossiers déposés.

Pour utiliser ce mode de dépôt, rien de plus simple. Il vous suffit d’accéder au site sve.sirap.fr et vous laisser guider. La commune reste toutefois en capacité d’enregistrer vos demandes à partir d’un dossier « papier ».

À noter que la commune de Villaz est compétente pour accorder ou refuser les autorisations d’urbanisme. Elle prend sa décision sur la base de l’instruction réglementaire faite par l’agglomération d’Annecy et des avis adressés par les services chargés de l’eau potable, de l’assainissement, de l’électricité et de la gestion des eaux pluviales.



Boisement du Varday : le renouveau

Les épisodes de sécheresse de ces dernières années ont eu pour conséquence de fragiliser les forêts en réduisant les capacités de résistance des arbres aux parasites. Le typographe est le scolyte commettant les plus gros dégâts dans les forêts d'épicéas. En creusant des galeries dans le cambium (une fine couche sous l'écorce) pour y déposer leurs œufs, les femelles condamnent des arbres par milliers.



Villaz n'échappe pas à ces ravages, et c'est la mort dans l'âme que la municipalité a dû se résoudre à abattre la totalité du boisement du Varday, qui datait de la fin des années 70. Outre l'aspect sanitaire, cette coupe à blanc était nécessaire pour des raisons de sécurité (risque de chutes sur la route et le parcours de santé).

Le travail d'abattage a été réalisé sous la supervision de l'ONF (Office National des Forêts) durant l'été 2020. Les grumes les plus saines ont été valorisées en bois d'ouvrage. Les grumes plus atteintes par la maladie ont été broyées en plaquettes et ont alimenté des chaufferies au bois. La récupération des restes de l'élagage pratiqué sur les troncs a été proposée aux villazoïses et cinq habitants courageux se sont armés de leur tronçonneuse. Les parcelles communales concernées appartiennent au régime forestier. L'ONF est le seul gestionnaire autorisé à mettre en œuvre ce dernier, en partenariat avec la commune propriétaire. C'est donc cet organisme qui a déterminé le schéma de reboisement. Les plantations mono-espèce réalisées par le passé ayant contribué à fragiliser les arbres, les nouvelles pratiques

consistent à panacher les espèces. Pour Villaz, ce seront : le mélèze, le chêne sessile, le pin noir et le pin sylvestre.

Les plants utilisés ont été gracieusement fournis par le Grand Annecy dans le cadre de l'opération « un habitant, un arbre ». Villaz a donc reçu 3 500 plants. Le Grand Annecy a également fourni les tuteurs et les protections contre le gibier. La plantation réalisée cet hiver a coûté au total 22 000 € à la commune.

Parallèlement aux plantations, la commune s'est attachée à rétablir les cheminements piétons qui avaient disparu du fait des travaux.

La municipalité aura ainsi marqué sa volonté de laisser aux générations futures un espace de détente et une contribution à la lutte contre le réchauffement climatique.

Le schéma directeur cyclable du Grand Annecy... et de Villaz !

Le Grand Annecy s'est engagé dans la création d'un schéma directeur cyclable. Ce schéma vise à favoriser l'usage du vélo dans la mobilité du quotidien sur l'ensemble du territoire du Grand Annecy, et pas seulement sur le cœur d'agglomération. Très ambitieux, il va mobiliser 80 millions d'euros sur 10 ans, dont 58 millions à la charge du Grand Annecy et 22 millions à la charge des communes ; la répartition entre les deux dépend des types de projets pour les communes concernées. Tous les volets seront traités pour mettre en œuvre un écosystème propice au développement du vélo. Cela concerne les infrastructures, mais aussi les services associés à la pratique du vélo.



Le maillage du territoire sera réalisé selon 3 niveaux :

- Un réseau à haut niveau de service dimensionné pour accueillir un flux cyclable important dans des conditions optimales.
- Un réseau structurant, colonne vertébrale du maillage, déployé sur l'intégralité du territoire.
- Un réseau secondaire, dédié à la desserte locale.

Villaz est concerné par le réseau structurant et le réseau secondaire, plus particulièrement :

- Pour le réseau structurant : la montée jusqu'au Chef-Lieu depuis le pont d'Onnex, en passant par la route des Vignes.

- Pour le réseau secondaire : la route de la Fillière, la section Vignes – Pautex de la route du pont d'Onnex, la route de Nâves, la route des Aulnes.

Le budget établi représente une dépense de 2 253 000 € pour le Grand Annecy et de 365 500 € pour la commune de Villaz, répartie sur la période 2023/2033. Selon les sections concernées, les aménagements pourront consister en la réalisation d'une voie verte spécifique, l'aménagement d'une zone 30 km/h ou la mise en place de jalonnement.

Le schéma sera adopté en conseil communautaire du Grand Annecy au printemps. Les élus de Villaz travaillent d'ores et déjà sur la prise en compte des projets qui concernent notre commune.

Commission travaux Quoi de 9

Porte sectionnelle CTM

Afin de permettre à ses agents de travailler en toute sécurité (respect du code du travail) tout en permettant à la commune d'améliorer les performances énergétiques de ses bâtiments, la société France Fermeture a procédé au remplacement des six portes du Centre Technique Municipal. Deux d'entre elles seront automatiques et les quatre autres motorisées.



Le coût de l'investissement s'élève à 30 537 €.

Au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS), le Département a soutenu cet investissement à hauteur de 15 000 €. Cette subvention intègre également une partie des travaux liés à l'installation des portes automatiques du pôle de santé.

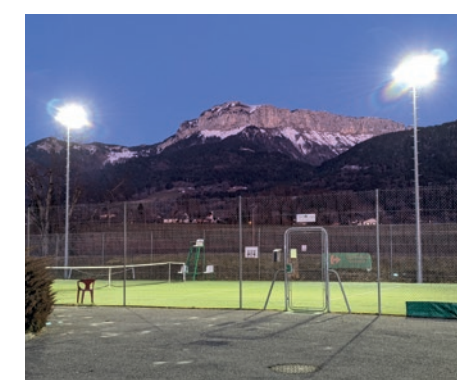
Changement des éclairages des terrains de tennis :

La commune a procédé au remplacement des éclairages de deux courts de tennis. En effet, les projecteurs halogènes consommaient beaucoup d'électricité par rapport à leur rendement et le changement de chaque ampoule était très onéreux (en main d'œuvre et en pièce). A la suite d'une étude afin de respecter les normes imposées par la Fédération Française de Tennis, nous avons fait changer les projecteurs des quatre mâts (3 par mâts au lieu de 2) par des projecteurs LED. Sans parler des économies d'énergie à long terme, cette opération fait partie de notre volonté de promouvoir le développement durable.

Mot du président du Tennis Club de Villaz :

« Le TC Villaz remercie la Mairie de Villaz et particulièrement les employés des Services Techniques et les élus de la Commission Travaux pour ce nouvel éclairage LED beaucoup plus économique en énergie que les anciens projecteurs halogènes, et qui plus est moins éblouissant. Nous sommes très heureux de cette collaboration. »

Arnaud Lefour, Président du TC Villaz »



Un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour décliner, anticiper et prioriser les investissements à réaliser

La commune de Villaz travaille depuis un an à l'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement. Il s'agit de prioriser les dépenses d'investissements à effectuer pendant le mandat, tout en planifiant leur réalisation sur plusieurs années en respectant les capacités financières, et de construire un plan de trésorerie. Pour cela, la commission Finances a été accompagnée par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) pour élaborer une prospective financière sur la durée du mandat pour déterminer un niveau d'investissements potentiels atteignables

Les élus ont ensuite travaillé collectivement à la priorisation des projets proposés par les commissions sur la base d'une méthodologie croisée autour de trois priorités : l'entretien des bâtiments et équipements existants, la réalisation de la feuille de route issue du projet de mandat et la prise en considération des secteurs d'aménagement dans leur ensemble (Secteur des Cruets, secteur du Varday destiné aux équipements sportifs, Chef-Lieu...).

Parmi les projets considérés comme prioritaires, sont notamment ressortis :

- L'aménagement du secteur des Cruets intégrant l'extension du cimetière, le projet de nouvelle crèche et de logements sociaux, la création de nouveaux jardins partagés et d'un espace de détente et de convivialité végétalisé.
- L'entretien des équipements sportifs sur le secteur du Varday avec la rénovation du terrain synthétique de football, qui arrive aujourd'hui en fin de vie après 20 ans de bons et loyaux services ; la rénovation des anciens vestiaires et l'installation d'agres sportifs.
- Des projets plus transversaux tels que la création de la voie douce cyclable entre le

Chef-Lieu et les Vignes, des aménagements et sécurisation divers de voiries et trottoirs par tranche...

À ce stade du travail des élus, tous les projets proposés par les commissions n'ont pu être retenus, compte tenu de nos moyens et de l'absolue nécessité de certains d'entre eux.

En parallèle, un travail d'optimisation des coûts et des recettes a été enclenché, afin de déterminer de nouveaux leviers de financement possible en matière de subventions, de fiscalité, de cessions foncières, d'emprunts... Le travail se poursuit donc !



FJEP

Les mercredis au ski se sont bien déroulés, pour la joie des petits et des grands ! Une remise de récompenses s'est déroulée le mardi 22 mars à 16 h 30, à la salle d'animation.

Les 50 ans + 1 du FJEP

Samedi 4 juin, des jeux intergénérationnels auront lieu pour fêter cet anniversaire ! (En cas de mauvais temps, report le dimanche 5). Dix équipes de huit participants, de 6 à 99 ans : composez la vôtre, multigénérationnelle (idéalement, en répartissant les tranches d'âge), et lancez-vous dans des épreuves ludiques et sportives – accessibles à toutes et à tous – des quiz de culture générale et régionale ! Un déjeuner champêtre nous réunira ensuite, avec démonstrations de zumba et de danses urbaines par les animatrices de ces cours.

Et nous accueillons toujours avec joie les nouveaux bénévoles, pour un peu de temps à donner ou beaucoup plus !



APE

Les vacances de Pâques approchent, il nous reste encore plus de trois mois pour organiser les événements qui nous permettront de récolter des fonds pour financer les projets de nos enfants à l'école !



CBP

Les chiens visiteurs de Caresses et boules de poils rendent visite chaque mois dans des EHPAD et établissements du bassin annécien (Annecy, Annecy-le-Vieux, Rumilly, Saint-Jorioz, Veyrier-du-Lac, Thônes, Thorens). Notre stage de formation pour les bénévoles a permis de valider six nouveaux binômes fin novembre 2021. Suite à l'arrivée et l'engagement de ces nouveaux bénévoles, nous avons pu accepter un nouvel établissement.



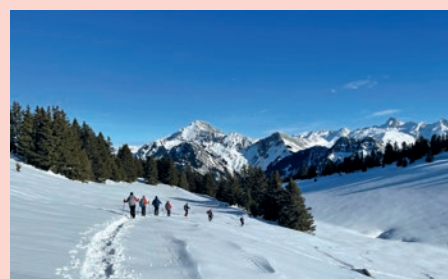
De ce fait depuis mi-janvier, nous visitons : le FAM Arthur Lavy Le Cristal de Thorens. Ce sont des adultes en situation de handicap qui ont pu bénéficier des caresses de nos boules de poils. Nous nous sommes tous retrouvés lors de notre AG du 12 mars à Villaz.

En attendant, vous pouvez nous contacter via notre site : <https://caressesetboulesdepoils.fr> notre page Facebook notre mail contact.cb74@gmail.com ou au 07 66 26 20 74



RANDONNEZ AVEC MARCHÉ EN FILLIÈRE

Vous adorez marcher ? Vous voulez découvrir la région ? Vous souhaitez reprendre un peu d'activité ?



REJOIGNEZ-NOUS !

Vous aimez la marche ?

4 types de randonnées vous sont proposées dans une ambiance conviviale :

- mardi en journée et ½ journée pour les marcheurs sportifs engagés
- vendredi matin pour les marches douces avec peu ou pas de dénivelé
- vendredi après-midi pour des marches modérées

Vous souhaitez tester une nouvelle activité ?

Pratiquez la marche nordique 1 à 2 fois par semaine (séance d'essai possible). Calendrier des activités établi par les animateurs bénévoles formés par la FFRandonnée ; transport assuré par covoiturage (différents points de RV).

Vous aimez les voyages ?

Participez à un séjour rando d'une semaine (4 séjours sont d'ores et déjà complets sur 2022) – exemples de séjour : Théoule, Le Pilat, La Vanoise et La Grave.

Vous aimez les surprises ?

Inscrivez-vous à la sortie surprise annuelle : l'animateur vous communique le jour et le lieu de départ ; vous vous laissez guider ... et découvrez avec surprise la destination au bout du voyage.

Découvrez la randonnée ou la marche qui vous convient au sein d'un groupe et partez à la découverte de paysages enchanteurs. Nous vous attendons !

Contactez-nous pour toute question ou information

Email : mef74.infos@gmail.com

Tel : 06 80 08 20 78

Président : Pierre Desarmaux 06 75 43 45 94

Blog : <http://mefmarche.blogspot.com>



TENNIS CLUB VILLAZ

Votre club de tennis, ainsi que ses professeurs Romina et Benjamin, ont repris les cours le 14 mars dernier, c'est l'occasion de se dérouiller et de se remettre en jambe après un trop long hiver sans taper la balle.

Tout d'abord, nous remercions les employés des Services Techniques et les élus de la Commission Travaux de la mairie de Villaz qui ont profité de la trêve hivernale pour remplacer les projecteurs halogènes des courts 1 et 3 par un éclairage LED plus pérenne et consommant moins d'énergie. De plus, l'allumage de l'éclairage est maintenant séparé sur tous les courts. Bravo !

L'actualité du club est riche en ce printemps, nous participerons à la "fête des familles" le 21 mai, des animations autour du tennis seront proposées afin de faire découvrir notre passion aux plus jeunes.

Au niveau **compétition**, cette année le club engage une seconde équipe homme en championnat. Une équipe femme est aussi engagée. Venez encourager nos joueur(se)s les dimanches du 27 mars au 22 mai !

Le **tournoi annuel NC-3^e Série** aura lieu du 27 mai au 12 juin, ce sera peut-être l'occasion pour Benjamin notre champion local de défendre son titre.

Le 2 juillet, venez nombreux à la **fête de l'école de tennis**. Au programme : un peu de tennis pour ceux qui veulent, du soleil (on l'espère), quelques frites et des saucisses, de quoi s'enlever la soif après avoir joué au tennis (ou pas) et beaucoup de bonne humeur.

Pour les fashionistas, cette année, une boutique éphémère de vêtements et accessoires à l'effigie du club (sweat, t-shirts, casquettes...) sera présente lors des événements.

En été, **stages enfants** (journées complètes ou demi-journées) et **adultes** (en soirée). Les tarifs et les dates seront communiqués par les organisateurs des stages.

Et n'oubliez pas que vous pouvez aussi vous inscrire pour la période d'été, les tarifs sont dégressifs et sont affichés sur notre site internet : www.tennis.villaz.fr

A très vite sur les courts !

Contact: tennis.villaz@gmail.com

Site: www.tennis.villaz.fr

Facebook: www.facebook.com/tcvillaz



• **Dimanche 8 mai** : Premières Communions à Villaz 10h30.

• **Jeudi 26 mai** : fête de l'Ascension, messe à Pringy à 10h30, au jardin si le temps le permet.

• **Dimanche 5 juin** : fête de la Pentecôte, messe à Argonay à 10h30.

Petit rappel : Premier samedi de chaque mois, partage d'Évangile au presbytère de Villaz de 10h à 11h. Vous êtes invité à y participer.

N'oubliez pas de consulter le site de la paroisse Saint Marc du Parmelan pour plus d'informations.

Affaires sociales et CCAS

Retour sur des actions de 2022

Repas des Aînés

Compte tenu du contexte sanitaire et sans connaître son évolution et les restrictions liées au rassemblement en un même lieu (155 personnes environ) qui seront applicables, le repas se fera cette année encore sous la forme de distribution de plateau-repas. La date retenue est le **dimanche 22 mai 2022**.

Si vous avez plus de 70 ans et que vous n'avez pas reçu le courrier d'invitation, merci de vous faire connaître en mairie avant le **8 avril au 04 50 60 61 64**.



Le chèque énergie, vous connaissez ?

Mis en place en France depuis le 1^{er} janvier 2018, le chèque énergie se substitue aux tarifs sociaux de l'énergie. C'est un titre de paiement pouvant être utilisé notamment pour payer des factures d'énergie (électricité, gaz, fioul, bois...).



Il est adressé aux ménages, sous conditions de revenus, par le Ministère de la Transition écologique et solidaire. Les bénéficiaires peuvent tout simplement utiliser leur chèque énergie pour payer leur facture en ligne sur le site chequeenergie.gouv.fr.

Pour vérifier si vous êtes bénéficiaire :
- un site chequeenergie.gouv.fr,
- un numéro : **0 805 204 805**
(service et appel gratuit)



Lire même si l'on est déficient visuel

À partir du 4 avril, la bibliothèque municipale propose un espace dédié aux personnes mal ou non-voyantes en lien avec l'association Valentin Haüy et Savoie Biblio.

Sur place, vous trouverez des livres en gros caractères pour une lecture plus confortable ; des achats sont faits régulièrement. Vous pourrez aussi, avec un certificat médical, demander aux bibliothécaires de vous aider à vous inscrire sur le site de la Médiathèque Valentin Haüy pour commander des livres gravés sur CD dans un format adapté ou télécharger des fichiers à ce même format. Sur place, la bibliothèque propose aussi un fonds de CD adaptés et peut prêter le lecteur nécessaire.

Vous pensez qu'un de vos proches, ou vous-même, peut être intéressé, venez le mercredi **30 mars à 14h30** à la bibliothèque pour une présentation du dispositif.

Inscription à la bibliothèque au 04 50 60 16 90 ou biblillaz@orange.fr.



Aide au répit

Pour les parents d'enfants en situation de handicap

La Caf de la Haute-Savoie expérimente une nouvelle aide aux parents d'enfants en situation de handicap, résidant dans le bassin annécien, pour faire garder leur enfant au domicile et leur permettre d'avoir du temps de répit.

C'est gratuit ! La Caf de la Haute-Savoie finance ces heures d'intervention auprès des associations conventionnées. Elle prend directement en charge 40 heures maximum d'intervention par an et par famille.

A qui s'adresser ?

Association de l'aide familiale populaire (Aafp) : 04 50 24 32 00
accueil.meythet@aafp74.org

Aide À domicile en milieu rural (Admr) : 04 50 24 14 14 - accueil@fed74.admr.org

Bulle d'Air : 04 79 62 87 38
contact@repitbulledair-ra.fr

Aapei Epanou - Cap'handi services : 09 53 89 18 64
contact.caphandiservices@aapeiepanou.org

Aide au répit pour les parents d'enfants en situation de handicap



Hélène Sonnerat

Une figure attachante et investie à Villaz



La vie de famille à Villaz

En 1960, Hélène rencontre Léon Sonnerat, qui faisait partie des jeunes du village. Ils démarrent une idylle qui dure encore aujourd'hui. À partir de 1961, Hélène fait un court passage dans une structure d'accueil à Sévrier, en tant que salariée. Pendant ce temps, Léon part en Algérie pour ne revenir qu'au printemps 1962. Très marqué par la guerre, il n'avait qu'une envie, c'était de revenir à une vie normale et construire son avenir à Villaz.

Hélène ne restera pas longtemps loin du Château de Bon Attrait, en 1963 elle décide de revenir prendre son poste en cuisine. Quelques années passent et, en 1965, Léon et Hélène décident de se marier pour pouvoir enfin vivre ensemble. Car, comme elle dit, ça ne se faisait pas du tout de vivre ensemble avant d'être mariés !

« Léon a préparé le nid ! Il a construit la maison qui nous abrite à Villaz depuis plus de 50 ans. » À cette époque, Hélène travaille la semaine à la ferme de ses beaux-parents, le week-end à Bon Attrait. Elle donne également des coups de main dans les associations locales et passe son CAP cuisine en 1979. Une vie bien chargée !

“ Le club des séniors, le plaisir de partager et de belles occasions de vivre ensemble ! ”

L'engagement associatif et municipal

C'est surtout à partir de 2000 qu'Hélène a vraiment tourné son activité de retraitée vers le monde associatif et le soutien aux plus vulnérables. Le Foyer des Jeunes de l'époque avait une section tarot qu'elle a choisi de reprendre pour faire vivre ces après-midis de partage entre joueurs. Elle repart de cette période avec un peu de nostalgie en revenant sur le fait que tout le monde se connaissait, les gens échangeaient, riaient et surtout se rendaient des services.

Hélène a aussi souhaité garder un pied dans le milieu professionnel et aider les patients au quotidien, en intégrant le comité de Bon Attrait. Elle rend visite aux patients une fois par semaine pour leur parler, les aider et surtout leur permettre de voir du monde. Ces rendez-vous durent encore et nous voyons souvent Hélène monter à pied au Château pour voir ses résidents...

Outre sa présence au Conseil Municipal lors du précédent mandat, l'engagement pour lequel Hélène reste très reconnue est la présidence du club des séniors qu'elle a repris depuis 2004. Une soixantaine d'adhérents à ce moment-là : « Cela a été l'occasion de vivre de beaux voyages, des sorties, des concerts et une réelle émulation autour du vivre ensemble. »

Des voyages au Maroc, des départs en bus vers les chutes du Rhin : tous les anciens de Villaz se retrouvaient dans ce club.

Elle en est encore présidente et se demande qui prendra sa suite...

Son plus grand souhait, aujourd'hui, serait que la municipalité crée une maison de vie pour les aînés : « Un lieu de vie commun aux personnes âgées qui n'ont pas envie d'aller en maison de retraite ! »

S'il est une personne connue et reconnue à Villaz, c'est bien Hélène Sonnerat. Toujours présente sur Villaz, investie dans le monde associatif depuis de nombreuses années, nous avons décidé de lui consacrer le portrait de ce numéro !

Hélène Sonnerat, née Duret, est originaire de Menthonnex en Bornes. Quelques années après sa naissance, ses parents déménagent à Villaz à la ferme. Agée de 14 ans, Hélène intègre l'école ménagère en faisant le choix de ne pas aller à la Sainte Famille comme sa mère le souhaitait. Ecole située à Boège, elle est interne pendant plusieurs années pour ensuite revenir à Villaz et se lancer dans le monde du travail.

Un monde où le travail se trouvait à proximité

C'est grâce à son réseau qu'Hélène a pu intégrer le Château de Bon Attrait à ses 18 ans. Elle y a pris un poste en cuisine.

Elle a continué à travailler au Château jusqu'au printemps 1961, en faisant des coupures pour aider ses parents aux travaux de la ferme durant les foins. En effet, à l'époque, il n'y avait pas de contrat strict comme aujourd'hui et il était coutume que les employés stoppent leur activité durant les périodes de fenaçons.

Le Conseil Municipal en bref

Conseil Municipal du 17 janvier 2022

- Acquisition de parcelles situées au lieudit « Les Teppes » (36,9652m²) pour un montant de 25 000 €. Ce foncier représentant un intérêt certain pour la commune, approbation à l'unanimité.
- Régularisation foncière en rapport avec le programme immobilier secteur Le Biollay entre la Commune et Bouygues Immobilier. Approbation à l'unanimité.
- Convention avec le SYANE concernant l'effacement de réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications sur la route des Provinces et de la route du Félan. La maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement de réseaux est confiée à la commune. Le SYANE versera une avance de 50% de sa participation au début des travaux et le solde après achèvement. Approbation à l'unanimité.
- Régularisation financière pour les travaux supplémentaires provoqués par l'effacement des réseaux. Avenant 1 pour le groupement SARL Perron et SAS Cohendet, avenant 2 pour le cabinet d'expertise Longeray. Approbation à l'unanimité.
- Participation financière à l'étude de faisabilité pour la construction d'un centre aquatique. Les communes d'Argonay, de Charvonnex, de Chavanod, de Fillière, de Groisy, de Montagny-les-Lanches, de Nâves-Parmelan, de Poisy, de Villaz et de la Communauté de Communes de Fier et Usse ont souhaité s'associer à cette étude de faisabilité moyennant une participation financière établie au prorata du nombre d'habitants. Approbation à l'unanimité.
- Rapports annuels 2020 du Grand Annecy sur le prix et la qualité du service public de l'eau, sur le prix et la qualité du service public de la valorisation des déchets et bilan annuel d'activités. Le Conseil Municipal en prend acte et informe que ces documents seront à disposition du public en Mairie.
- Rapport annuel d'activités 2020 du SILA concernant le prix et la qualité du service public de l'assainissement eaux usées et un rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets. Le Conseil Municipal en prend acte et informe que ces documents seront à disposition du public en Mairie.
- Proposition de schéma directeur cyclable du Grand Annecy. L'objectif est de développer l'usage du vélo dans la mobilité du quotidien. Une proposition de réseau structurant a été arrêtée pour la commune de Villaz avec un financement par le Grand Annecy. Approbation à l'unanimité.
- Demande de subvention pour la réalisation de logements sociaux dans le programme immobilier PRELUDE par Haute-Savoie Habitat, pour un montant de 25 463 €. Approbation à l'unanimité.
- Renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées :
B 4511 – route des vignes
B 533p – route de Moiron
B 4941 – 4954 - La nouvelle
A 2924 – 2700 – 2489 – 844 route d'Aviernoz
B 3027 – 23 allée du pré Corlet
B 5264 – 5266 – Les Rastets
B 5079 – 5085 – 5093 – Prés du puits
B 4341 – Plan Morget
- Fixation de tarifs des services municipaux 2022 avec une hausse d'environ 1,5 % à 2%, qui varie selon les services et en fonction de l'évolution des prix constatée sur les 12 derniers mois. Approbation à l'unanimité.

Portrait : Jérôme Jonfal



Suite au départ de Laurent REY, qui occupait le poste de Directeur des services techniques, un Chargé de Projet a été recruté.

Jérôme JONFAL vous accueille à la Mairie au service technique (et de l'urbanisme).

Un BTS maintenance industrielle en poche, Jérôme a intégré la fonction publique en 2005 au sein d'un SDIS dans le Val d'Oise (95). Après avoir réussi ses concours, il a occupé des postes de Directeur des services techniques dans différentes collectivités, notamment au sein de la Mairie de Sévriev.

Vous avez peut-être déjà rencontré Jérôme depuis son arrivée le 1^{er} janvier 2022. Le dynamisme de notre commune et ses futurs projets l'ont attiré chez nous.

Jérôme est chargé de projets bâtiments et voirie tels que les jardins partagés, les travaux route des Vignes, la mobilité douce... Il a à cœur de faire aboutir ces sujets et de répondre à vos problématiques en lien avec le centre technique.

Nous lui souhaitons la bienvenue et une longue continuation au sein de l'équipe municipale.

Les accès au réseau de télécommunications sont fragiles. Protégeons-les !

Les communications électroniques au quotidien

À titre personnel ou professionnel, les communications électroniques sont devenues indispensables. Elles s'avèrent même vitales lorsqu'il s'agit de la sécurité de chacun (112, SAMU, police-secours, pompiers...) notamment pour les personnes dépendantes isolées. Leur interruption perturbe le fonctionnement des télétransmissions, des alarmes, des télésurveillances... Le télétravail, évolution de notre société, est également remis en cause en cas de coupure du réseau.

Les frottements sur les câbles, ainsi que les chutes de branches en cas d'intempéries, sont une cause importante de mauvais fonctionnement et peuvent entraîner des dommages de nature à interrompre les services de télécommunications.

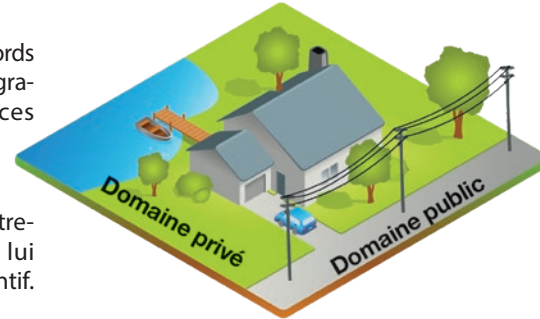
La cohabitation entre les réseaux de communications et la végétation est tout-à-fait possible, mais il faut penser à l'organiser et rester vigilant.

Élaguer pour garantir la sécurité des personnes et des biens

Chaque année, la végétation gagne les abords des réseaux aériens et provoque leur dégradation et l'interruption de vos services (TV, téléphone, Internet...).

Qui fait quoi ?

Le propriétaire a la responsabilité de l'entretien de ses plantations. Cet entretien lui incombe et doit être réalisé à titre préventif.



ASTUCIEUX !

L'anticipation par un ébranchage annuel régulier diminue le nombre et l'envergure d'élagages plus coûteux et complexes.

LE CONSEIL

Le recours à un professionnel est vivement recommandé notamment en cas de situation dangereuse et/ou complexe.

LE BON PLAN

Lors de l'aménagement de votre jardin, pensez à choisir judicieusement vos essences de végétaux ainsi que leur emplacement afin d'éviter tout élagage.

Du broyat en libre-service

Les habitants peuvent récupérer gratuitement du broyat sur la plateforme des végétaux de Villaz pour pailler un petit carré de potager, un massif de fleurs ou rééquilibrer le compost.

Ce broyat est issu du broyage des branchages, arbustes, haies présents sur site.

Pour en récupérer, il suffit de vous munir de sacs ou de caisses. Le broyat de bois est utilisable en paillage, mais c'est aussi un excellent structurant pour le compost. Ajouté au tas de déchets organiques en décomposition, il permet de rééquilibrer les

apports. Il stoppe ainsi la prolifération des mouches ou des mauvaises odeurs qui peuvent apparaître en cas de mauvaise utilisation du composteur.

Pour qu'un maximum de personnes puisse en profiter, **servez-vous en quantité raisonnable, soit 2 ou 3 contenants manipulables à la main maximum.**

Horaires de la plateforme des végétaux de Villaz :

Accès réservé aux particuliers : samedi : 9h -12h et 13h30 -17h30.



Une journée festive



Le 21 mai viendront s'inviter à Villaz un festival de Food Truck et une fête pour les petits et les grands !

Organisé par un petit groupe d'étudiantes, le Eat Around the World festival fera voyager vos papilles à travers le monde le temps d'une journée !

Dans un cadre convivial, la fête des familles réunira les différents acteurs associatifs de la commune œuvrant autour de l'enfance et la jeunesse, qui proposeront un temps de loisirs éducatifs aux enfants et l'opportunité de se rencontrer, d'échanger et de partager pour l'ensemble des habitants.



Modification de la circulation chemin des Vergers

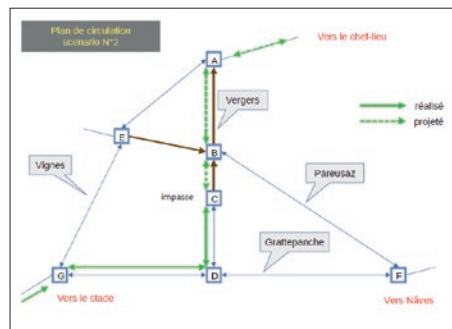
La commune a consulté fin 2021 les habitants du secteur du Biollay et des Vergers, au sujet d'un projet de modification de la circulation, essentiellement sur le chemin des Vergers.

Le projet vise à favoriser les déplacements doux. Quatre scénarios étaient proposés. 18 familles ont apporté leur contribution. C'est le scénario n°2 représenté sur le schéma qui a recueilli le plus de suffrages, rejoignant ainsi les conclusions de la commission municipale chargée de la mobilité.

La commune avait programmé d'attaquer la mise en œuvre dès le printemps. Cependant, le Syndicat du lac d'Annecy vient d'annoncer qu'il allait réaliser des travaux de pose de canalisations de l'assainissement collectif chemin de la Pareusaz et chemin des Vergers, à partir du mois de juin 2022. Il s'agit d'une bonne nouvelle, qui implique néanmoins que les opérations liées aux modifications de circulation devront être reportées après la fin de ces travaux.

Cérémonie du 8 mai

La Municipalité et l'UNC-Alpes du Parmelan vous invitent à participer à la cérémonie commémorative le dimanche 8 Mai à 10h, devant le monument aux Morts de Villaz. Afin de faire perdurer le Devoir de Mémoire, nous comptons sur votre présence.



Les Rendez-Vous du Jeudi

La Mairie vous donne rendez-vous un jeudi par mois, pour une soirée conférence à la Salle d'animation.

Fort du succès des premiers rendez-vous, nous vous convions à deux nouvelles dates avant les vacances d'été :



Le jeudi 12 mai

Bien manger pour vieillir en santé. Anne Claude, diététicienne comportementaliste.

Le jeudi 2 juin

Table ronde autour du voyage à vélo.

Nous vous attendons nombreux !

Pour le programme complet, pensez à consulter notre site Internet et à vous inscrire à notre Newsletter.

À NOTER

PERMANENCE DES ÉLUS

Le Maire et ses adjoints reçoivent les habitants les vendredis soirs tous les 15 jours. Les rendez-vous doivent être pris en mairie au 04 50 60 61 64.

Dates des prochaines permanences :

Vendredi 1^{er} avril à 18h

Vendredi 15 avril à 18h

Vendredi 29 avril à 18h

Vendredi 13 mai à 18h

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Matin : lundi, mardi, jeudi

et vendredi de 8h30 à 11h

Après-midi : lundi, jeudi et vendredi de 14h à 16h30

Mardi : 16h à 18h30

Fermée le mercredi

Tél : 04 50 60 61 64

Courriel : contact@villaz.fr

Numéros d'urgence

• SAMU : 15

• Police secours : 17

• Pompiers : 18

• Enfance maltraitée : 119

• Violences femmes info : 3919

• Association Espace Femmes : 04 50 97 61 90

• Gendarmerie :

Groisy : 04 50 68 00 02

Annecy-le-Vieux : 04 50 23 02 23

• N° d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : 114



Newsletter

La Mairie met à votre disposition plusieurs canaux d'information : le panneau lumineux, le site Internet, le Villaz & Vous et la lettre électronique Villaz Actualités. Pour rester informé tout au long de l'année, pensez à vous inscrire à cette dernière. Pour cela, rendez-vous sur notre site Internet : www.villaz.fr/newsletter/ ou scannez le QR Code.



Don du sang

La prochaine collecte de sang est prévue le mercredi 18 mai 2022 de 16h30 à 19h30 à la salle d'animation, privilégiez la prise de rendez-vous sur resadon.fr.

Avant de prendre rendez-vous, il vous est proposé de vérifier votre aptitude au don directement sur le site Internet :

<https://dondesang.efs.sante.fr/puis-je-donner>

Pour le rendez-vous, munissez-vous de votre pièce d'identité (elle est désormais obligatoire) et d'un stylo pour remplir votre questionnaire.

Pensez également à vous hydrater tout au long de la journée.

Recensement citoyen

Chaque jeune doit, dans le mois qui suit ses 16 ans, se faire recenser à sa mairie de domicile.

Il-elle doit se présenter au secrétariat de mairie muni.e de sa pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois.

Nous invitons ceux et celles âgé.e.s de plus de 16 ans et n'ayant pas encore accompli cette obligation, à se rapprocher du secrétariat dans les plus brefs délais.

Élections

Les prochaines élections présidentielles auront lieu le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour et le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour. Le scrutin sera ouvert de 8h à 19h à la salle d'animation pour les trois bureaux de vote.

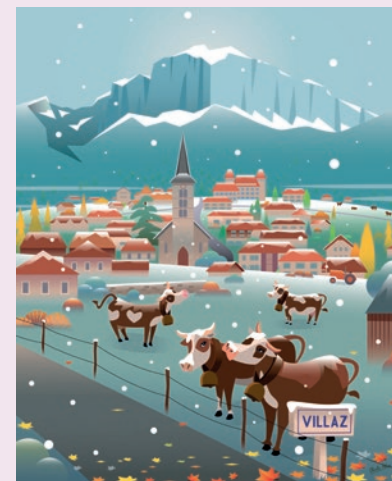
Pour pouvoir voter, il faudra présenter au Président du bureau de vote votre carte d'électeur ainsi que votre carte d'identité ou passeport.

Inscription école rentrée 2022-2023

Les inscriptions pour l'école primaire sont à réaliser en premier lieu auprès de la Mairie avant le 8 avril 2022 en vous munissant d'un justificatif de domicile ainsi que du livret de famille. La fiche d'inscription à remplir et à remettre est disponible sur le site de la commune www.villaz.fr >Education-Jeunesse >Ecole.

La finalisation de l'inscription de votre enfant se fera ensuite à l'école primaire sur rendez-vous à compter du 31 mars 2022 auprès de M^{me} Joëlle Rodrigue, directrice. Elle est joignable au 04 50 60 63 51 ou 06 81 58 16 04.

Merci de vous présenter avec le carnet de santé de votre enfant, certificat de radiation si besoin, ainsi que du jugement de divorce pour les personnes concernées.



Vous venez d'arriver à villaz, vous changez d'adresse sur la commune ?

N'hésitez pas à informer la mairie de ces changements de façon à ce que nous puissions continuer à vous communiquer toutes informations utiles.

35^e FOIRE ~~AUX~~ BESTIAUX

DIMANCHE 1^{er} MAI 2022 VILLAZ

Coucou
me revoilà

